

2020-11.03-03

Feuillet 125

[Communauté de
Communes Avre Luce Noye](#)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46
dont suppléés : 5

Membres représentés : 7

Votants : 53

Date de la convocation
05 mars 2020

Secrétaire de séance :
Michel BOUCHER

L'An DEUX MILLE VINGT, le 11 MARS à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Fransures, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs BARRE, DURAND, COTTARD, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DELANAUD (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, LECONTE, HACKE (suppléant de M. CARON), DEPRET, HENNEBERT, JUBERT, VAN GOETHEM, M. DARCIS (suppléant de M. BERTRAND Jacques), GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, , LOGEART, REMY, LAMBERT (Suppléant de M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, LEFEVRE (Suppléant de M. CLEMENT)

● Disposaient d'un pouvoir :

M. SURHOMME de M. FRANCELE, M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, M. CAPELLE de Mme ATTAGNANT, Mme BLIN de M. HEBERT, M. LOGEART de Mme ROUX, M. REMY de M. GAUMONT, Mme HALL de Mme BLONDEL

● Absents :

Messieurs AMARA, BINET, POTTIER, TEN, VERMEIL, PICARD, BIECKENS

● Excusé(e)s :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, ROUX, BLONDEL, MARCEL

Messieurs AUBRY, FRANCELE, DESROUSSEAUX, BERTRAND Gilbert, HEBERT, DUTILLEUX, GAUMONT, VAN DE VELDE, CLEMENT, BARRE

Objet : AVENANT 1 A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE PÔLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS

Rapport de Monsieur Alain SURHOMME, 1^{er} Vice-Président

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 10 février 2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 février 2019, relative à la signature d'une convention avec le Pôle Métropolitain portant sur des prestations de services dans le domaine Economique, notamment la mise à disposition d'un chargé de mission Développement économique, pour assurer les missions suivantes :

- la déclinaison d'un plan d'actions sur la base de la stratégie de développement économique de l'EPCI
- la commercialisation des zones d'activité en lien avec les aménageurs,

- le suivi des porteurs de projets,
- le lien avec les partenaires du développement économique,
- la dynamisation commerciale des cœurs de ville, bourgs et villages.

Il y a lieu par voie d'avenant n° 1 de préciser les modalités de versement de la contribution de la CCALN en fixant un échéancier de versement de la contribution fixée à 33 000 € par an.

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour - 47 : , Contre - 2 : Mme FLAMANT, M. LECONTE, Abstentions - 4 : M. BEAUMONT, Mme BLIN, M. DEPRET, Mme SAINT-QUENTIN) **le Conseil Communautaire :**

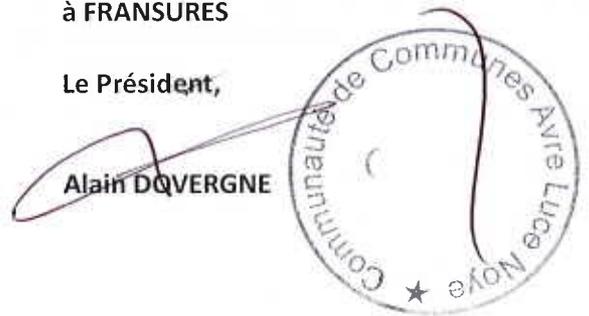
- Convient des termes de l'avenant n° 1 à la convention de prestations de services dans le domaine économique avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, tels qu'ils figurent en annexe,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer l'avenant à la convention et les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 13 MARS 2020
à FRANSURES**

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...13/3/2020
Affiché le